

Chers invités,
Chers collègues,

La Cour d'appel du Québec est fière de lancer officiellement son nouveau site Web qui vous sera présenté dans quelques minutes.

L'aventure était périlleuse et a requis de gros efforts sur une période de trois ans. Plusieurs personnes et organismes y ont contribué et il convient, d'abord, de les remercier.

Notre ex-collègue Richard Wagner, arrivé à la Cour au printemps 2011, avait collaboré de près avec le Centre d'accès à l'information juridique [CAIJ] et connaissait l'expertise acquise par cet organisme dans le développement de sites Web institutionnels. Nous lui devons une fière chandelle puisque ses démarches ont convaincu le CAIJ d'agir comme consultant externe auprès de la Cour dans la démarche envisagée.

Du début à la fin du processus, le CAIJ nous a conseillé, soutenu et appuyé de façon professionnelle et sans réserve. L'apport de ses consultants nous a permis d'établir nos besoins et nos objectifs et d'identifier la meilleure façon de les atteindre. L'architecture du site découle notamment d'une consultation fructueuse menée par étapes auprès des juges de la Cour, en collaboration avec le CAIJ, et grâce à laquelle l'adhésion de tous a pu se manifester. Un merci donc à la direction du CAIJ et plus particulièrement à Me Monique Stam et à Mme Dorsaf El Mekki.

Merci au ministère de la Justice, je pense à sa sous-ministre, Me Nathalie Drouin, qui nous a aidé à réaliser notre projet, en collaboration avec le Centre des services partagés du Québec, à un coût non seulement raisonnable, mais qui se situe 20% en deçà du budget alloué au départ.

Merci aux collègues de la Cour membres du Comité qui a pris ce dossier sous sa responsabilité, les juges Jacques Chamberland, Marie-France Bich et Guy Gagnon, un comité présidé par le juge Louis Rochette. Ce dernier étant d'une modestie exemplaire, je crois important d'insister sur le caractère exceptionnel de sa contribution à un dossier qu'il a mené de main de maître. Un gros merci également au juge Allan R. Hilton qui nous a permis d'offrir aux utilisateurs un site de qualité dans sa version anglaise.

Enfin, depuis le mois de novembre 2013, Me Bertrand Gervais est responsable de la réalisation du projet pour la Cour. Il exécute depuis ce mandat exigeant avec professionnalisme et doigté. Merci Me Gervais.

* * *

En outre de présenter une image plus actuelle et dynamique de la Cour et du travail qu'elle accomplit, notre nouveau site veut faciliter l'accès à la justice. Il est davantage convivial pour permettre tout à la fois une consultation rapide des rôles d'audience, des règles applicables à l'appel en toute matière et des difficultés rencontrées le plus souvent. Il présente des modèles de procédures et cherche à régler des problématiques en amont, pour que le service offert au public soit globalement optimal.

Par ailleurs, la Cour d'appel diffuse sur son site les arrêts les plus significatifs ou les plus attendus. Dans la majorité des cas, l'arrêt est mis en ligne le jour même de son dépôt au greffe. En vertu d'une entente intervenue il y a quelques jours avec SOQUIJ, nous bénéficierons de l'expertise de cette dernière en matière de résumé de jugement au regard des arrêts qui auront été sélectionnés pour diffusion. Un hyperlien permettra d'accéder au texte intégral de l'arrêt sur le site public de SOQUIJ que nous remercions.

Ajoutons à cela que le site offre des accès en continu par fil RSS et abonnements Twitter qui avertissent les utilisateurs les plus assidus de toute nouvelle entrée faite sur le site. En date d'aujourd'hui, notre compte Twitter rejoint près de 200 abonnés.

Enfin, nous réalisons au fur et à mesure les multiples facettes que présente un site web efficace et utilisé par le grand public. Nous avons mis en ligne, le 11 novembre dernier, un lexique français-anglais en matière criminelle. Ce fut un succès immédiat !

En terminant, je dis « Longue vie au nouveau site web de la Cour d'appel » et j'invite dans un premier temps, la sous-ministre de la Justice, Me Nathalie Drouin, à vous adresser la parole et, par la suite, Me Bertrand Gervais à vous en faire la présentation.